

**UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE
-UBCI-**

Siège Social : 139 Avenue de la Liberté – Tunis

ASSEMBLEE GENERALE ELECTIVE

L'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie informe ses Actionnaires que l'Assemblée Elective de l'Administrateur Représentant des Actionnaires Minoritaires qui a été convoquée pour le 26 avril 2022 n'a pu valablement délibérer pour absence de quorum.

Conformément à la réglementation en vigueur, Mesdames et Messieurs les Actionnaires Minoritaires sont de nouveau convoqués en Assemblée Elective le **Jeudi 30 Juin 2022 à 09 heures** à l'hôtel «SHERATON» à Tunis, à l'effet de désigner l'Administrateur Représentant des Actionnaires Minoritaires, et ce, pour une durée de trois (3) ans qui expire avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les états financiers de l'exercice 2024.

La liste des candidats retenus accompagnée des informations prévues à l'article 22 de la Décision Générale du Conseil du Marché Financier n°23 du 10 mars 2020 sont mises à la disposition des Actionnaires Minoritaires au siège de la banque.